



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Procès Verbaux

Annexes

**

Amendes

**

Classements
Officiels

Egalement
Consultable
sur notre
site internet

[http://
districtvaldemar
ne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



« JOURNEE DEPARTEMENTALE DU BENEVOLE » 58 BENEVOLES à l'honneur



Cette action se déroulera dans le cadre de la **COUPE DU MONDE FEMININE 2019**
Vendredi 7 Juin 2019 à 21h00

Match d'Ouverture au Parc des Princes « France / Corée du Sud »

Le timing prévisionnel :

17h30 : Arrivée au District du Val de Marne pour partager un moment de convivialité

18h30 : Remise des Billets et Départ en commun en car direction le Parc des Princes

19h30 - 19h45 : Installation au Parc des Princes pour assister aux festivités d'ouverture de la Coupe du Monde Féminine, suivi de la rencontre à **21H00**.
- **BULLETIN D'INSCRIPTION A L'INTERIEUR DU JOURNAL** -

RAPPEL

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, **les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, (les deux dernières journées pour le championnat séniors D1) le même jour (à l'heure officielle. (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison).**

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant

Fermetures du District (Ponts)



Du Mercredi 29 Mai à 17h00 au Lundi 3 Juin 2019 à 14h00 (Ascension)
Vendredi 7 Juin à 12h00 au Mardi 11 Juin 2019 à 09h00 (Pentecôte)

Finales des Coupes du Val de Marne 2019

Réservez votre Week-end des 1er et 2 Juin 2019
au Stade Léo Lagrange à Vincennes
A l'intérieur le programme



Médailles District 94

Retrouvez à l'intérieur le bulletin d'inscription pour la nouvelle saison.

Les candidatures 21ème Tournoi International U16

« Octobre 2019 » sont ouvertes !!

(Cahier des charges : 1 Terrain en herbe en bon état + éclairage + minimum 4 vestiaires)

*Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention
de Monsieur le Président du District du val de marne.*

Edition N° 489 du Jeudi 9 Mai 2019

COMMUNIQUES

INFOS

TIRAGE COUPE NATIONALE FUTSAL Finale

Date	Matches
11/05/2019	Garges Djibson 1 - Paris Sporting Club 1

Tous nos encouragements au club de Sporting CP pour la FINALE !!

TROPHEES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2017/2018 sont invités à les retourner au District [avant le 15 Juin 2019](#) :

Champions D1 :

SENIORS	CHARENTON CAP
CDM	LUSITANOS US
U17	GOBELINS FC

Vainqueur Challenge du « Fair-Play » -Coupe du Préfet du Val de Marne :

AS ULTRA MARINE

MEDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison 2018/2019 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures ([bulletin en annexe du journal](#)) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
 - Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.
- [Jusqu'au 31 Mai 2019 \(aucune demande ne sera acceptée après cette date\).](#)

DONS AUX OEUVRES

« FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES » *Pour les IMPOTS 2019*

La mise en place du prélèvement à la source en 2019 n'entraîne pas la suppression de cette réduction d'impôt pour dons. Mais la réforme modifie la date à laquelle le contribuable bénéficie concrètement de cet avantage fiscal. *(Voir explication sur la fiche pratique à l'intérieur du journal)*

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à 66% des dons annuels, retenus dans une limite de 20% du revenu net imposable.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles imposables à l'impôt sur le revenu.

(DOSSIER COMPLET A L'INTERIEUR DU JOURNAL)

Compétitions visées par les virements d'arbitrage et l'utilisation de la FMI	FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE	VIREMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE
CHAMPIONNATS	OUI	OUI, sauf demande effectuée par les clubs
COUPES	OUI	NON, prévoir le règlement à la fin du match

FERMETURE TERRAIN

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.

(arrêté municipal + liste des matchs)

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, pour les rencontres se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la

rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

INFORMATIONS SANCTIONS AVRIL 2019

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- 3 ans de suspension fermes motif : *Acte de brutalité et menaces sur arbitre et non respect du rôle d'éducateur auprès des jeunes.*

- 9 mois de suspension (3 mois fermes + 6 mois avec sursis) motif : *A manqué à ses devoirs de respect et de ses charges en tant que Président de club envers le personnel du District et son institution.*

-18 mois fermes de suspension motif : *Insultes et menaces envers arbitre officiel,*

- 2 mois fermes de suspension motif : *Propos injurieux et blessant envers officiel après match en tant que Président de club.*

Une **diffusion mensuelle des sanctions** **present par la Commission Départementale de Discipline** est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

**AU DELA D'UNE SEVÉRITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.**

DEPLOIEMENT : « F.M.I » (Feuille de Match informatisée)

TOUS les clubs utiliseront obligatoirement la Feuille de Match Informatisée (FMI) en CHAMPIONNAT.

Article 44.4 du Règlement Sportif Général du District:

La non-utilisation de la FMI entraîne 100€ d'amende (2e fois) et la perte du match (3e fois)
**Seules les équipes engagées en critérium U13G pourront bénéficier d'une tablette à 50 €
 Les clubs devront s'équiper par eux même pour tout autre besoin de tablette.*

Catégories concernées :

- Seniors : D1, D2, D3, D4
 - U17 et U19 : D1, D2, D3 et D4
 - U15 : D1, D2, D3, D4 et D5
 - CDM : D1 et D2
 - Anciens : D1, D2, D3, D4
 - Futsal et Féminines : D1, D2
 - U11G, U13G et U11F, U13F, U16F (Nota = Les amendes ne seront pas appliquées dans un 1^{er} temps)
- Toutes les Coupes du Val de Marne
Sauf les catégories +45 ans & +55 ans



FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON

GESTION DES UTILISATEURS
 Avant le début de saison, le correspondant Footclubs du club doit vérifier le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI au sein de son club (profil, gestionnaire FMI et équipes associées).
 Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J.
 A. Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fr/fr>)
 B. Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Envie FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fr/fr/assistance>)

ATTENTION !
 L'équipe recevable est en charge de la FMI, c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

PRÉPARATION DES ÉQUIPES
L'ÉQUIPE RECEVABLE ET L'ÉQUIPE VISITUEUSE
 La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fr/fr>) uniquement.
 Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette.
 Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard.
 Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES
UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVABLE
 Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevable.
 Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au matin 2 heures avant le début de la rencontre.
 Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au matin 2 heures avant le début de la rencontre.
 Ne pas avoir conscience que de très nombreuses clubs ne parviennent pas à faire des récupérations de données entre 14h00 et 14h30 le dimanche ce qui n'est pas du tout efficace en matière d'usage et ce qui provoque indubitablement des temps de récupération plus importants.
IMPORTANT ! Si la récupération des données par le club recevable n'inclut pas les données individuelles telles que l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau ses données. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour recueillir les compositions avant la rencontre au stade si besoin.

Une hotline « ARCHOS » à la disposition des clubs en cas de dysfonctionnement des tablettes au numéro 01.73.02.86.13

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2018/2019

MAI	2	9	16	23	31
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	18			

Matches remis, matchs à jouer, matchs à rejouer : quelles différences ?

(Article 20 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à jouer est une rencontre dont il est prévu qu'elle se déroule à une date fixée au calendrier.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans le cas d'un match à rejouer (et uniquement dans ce cas), ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Il est également rappelé que le joueur suspendu lors d'une rencontre (interrompue ou non) qui est finalement donnée à rejouer, ne peut pas participer à la nouvelle rencontre.

Quand la dissuasion se met au service de la prévention

Dans sa lutte incessante contre toutes les formes d'agressions, le District du Val de Marne de Football vient de prendre une initiative à la fois forte et courageuse qui s'inscrit totalement dans la profession de foi qu'était celle de la liste "pour notre Football Val de Marnais et Parisien".

Cette initiative s'inscrit également dans la continuité des actions de la F.F.F en matière de lutte contre la violence et en particulier via la refonte du règlement disciplinaire et de son barème de référence des sanctions.

Vous l'avez bien compris, le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football, a concrétisé ses engagements en **aggravant sensiblement les sanctions qui se rapportent à des faits de violences verbales et/ou physiques.**

Cette aggravation significative des sanctions s'adresse bien entendu aux joueurs **mais surtout aux encadrants / éducateurs des équipes** présents sur les bancs de touche qui sont, **la plupart du temps à l'origine des incidents et plus particulièrement sur les rencontres de jeunes.**

Quelques exemples dans le tableau ci-dessous :

Infractions	Auteur	Situation	Victime	Barème 2016/2017	Barème 2017/2018
Comportement grossiers/injurieux	Joueur	Pendant le match	Officiel	4 matchs	6 matchs
		En dehors du match		5 matchs	7 matchs
	Dirigeant / éducateur	Pendant le match		10 matchs	12 matchs
		En dehors du match		14 matchs	8 mois
Comportement raciste / discriminatoire	Joueur	Pendant et/ou en dehors du match	Toute personne	6 mois	1 an
	Dirigeant/éducateur		6 mois	15 mois	
Crachat	joueur	Pendant le match	Officiel	18 mois	2 ans
		En dehors du match		3 ans	4 ans
	Dirigeant/éducateur	Pendant le match		2 ans	3 ans
		En dehors du match		4 ans	5 ans

Bousculades / actes de brutalité	joueur joueur	Pendant le match	Officiel	De 1 à 8 ans	De 18 mois à 12 ans
		En dehors du match		De 2 à 12 ans	De 2 à 16 ans
	Dirigeant/éducateur	Pendant le match		De 1 à 7 ans	De 2 à 15 ans
		En dehors du match		De 2 à 9 ans	De 3 à 20 ans

Sanctionner n'est pas une finalité, c'est la conséquence directe d'un acte qui aurait pu être évité si l'auteur avait été prévenu ; c'est un moyen au service d'une cause, la finalité globale est la prise de conscience par tous les acteurs que cela ne peut plus durer, l'ensemble s'appelle **faire de la prévention**.

C'est l'**objectif avoué** du Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Présidents de clubs, éducateurs, dirigeants, vous êtes **le premier maillon** de la prévention ; affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Si la saison dernière a vu le nombre global de sanctions diminuer, la gravité de celles-ci a progressé ; notre objectif est que cette saison tous les types de sanctions diminuent.

Cet objectif est ambitieux mais nous pourrons l'atteindre si **tous ensemble** nous décidons d'y arriver.

Notre sport est le plus beau qui soit, **faisons en sorte qu'il le reste.**

LES OBLIGATIONS – NOUVEAU (Suite fusion de la D5 avec la D4 Seniors du Comité de Direction du 27/06/18)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 19 –une équipe U 17 –une équipe U 15

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont obligatoirement une U15 et une U17, la troisième équipe au choix (soit une U19 ou U17 ou U15)

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

D3

SENIORS : 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons, de U6 à U19.

D4

. SENIORS - 1 équipe (Pas d'obligation)

11.1 - L'équipe qui entraîne les obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Les mouvements dans les clubs : Procédure à suivre

Fusion

Les clubs désirant fusionner à l'issue de la saison 2017/2018, doivent suivre la procédure suivante conformément à l'article 39 des Règlements Généraux de la FFF :

Documents à transmettre à la L.P.I.F.F. : Avant le 31 mars

- Pré projet de fusion : Avant le 1er mai
- Projet définitif de la fusion : Avant le 1er juillet
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club A
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club B
- Récépissé préfectoral de dissolution du club A
- Récépissé préfectoral de dissolution du club B
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la création du nouveau club
- Récépissé préfectoral de création de la nouvelle association
- Dossier de demande d'affiliation rempli par le club.
- Les statuts de l'association

Sortie de club omnisport

Ce " mouvement club " permet à une section football de quitter l'association omnisport dont elle dépend pour devenir autonome tout en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison en cours.

Il nécessite la dissolution de la Section Football et la création d'une nouvelle association en Préfecture.

Documents nécessaires :

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'association omnisport prononçant la dissolution de la Section Football
- Récépissé préfectoral de création de l'association
- Les statuts de l'association

Changement de titre

Les demandes de changements de titre doivent parvenir à la LPIFF au plus tard le 1er juin de la saison en cours pour prendre effet au début de la saison suivante.

Documents nécessaires : - Récépissé préfectoral de changement de titre - Statuts de l'association

L'Entente

Traitement des dossiers :

- District pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes masculines
- LPIFF pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes féminines

Documents nécessaires :

- Courriers des 2 clubs présentant l'entente et précisant la ou les catégorie(s) concernée(s) par l'entente. Les clubs doivent obligatoirement identifier un club " support " de l'entente.

Inactivité totale

L'inactivité totale permet au club d'être en " sommeil " pendant 3 saisons à condition d'être jour de ses cotisations.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité

Inactivité partielle

L'inactivité partielle permet au club de mettre en inactivité une catégorie précise (ex : inactivité de la catégorie Seniors, U19...)

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité partielle

Dissolution

La dissolution entraîne la disparition du club.

Il n'est pas obligatoire de prononcer la dissolution en Préfecture.

Pour reprendre une activité, le club devra formuler une nouvelle demande d'affiliation, sous réserve du règlement des sommes dues.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la dissolution

Reprise d'activité

La reprise d'activité n'est possible que si le club est en situation d'inactivité.

Elle peut se faire entre le 1er mai et le 1er juin.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la reprise d'activité

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :

la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession

du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément : **APPELER / MASSER / DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,

- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).

- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,

- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,

- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées,

prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

- Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

- Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

- Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

- Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

- lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

- consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

- prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;
- saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;
- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;
- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;
- Valider.
- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués...). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

ANNONCES CLUBS

Le club E.S. VILLIERS SUR MARNE FOOTBALL, recherche pour la saison 2019-2020 :

- Des éducateurs / éducatrices avec une 1^{ère} expérience ou débutant, pour l'encadrement des équipes de Football Animation (catégories U6 à U13).
- Des éducateurs / éducatrices (CFF1, CFF2, CFF3) avec expérience pour l'encadrement des équipes de Football Compétition (catégories U14 à SENIORS)

Contact : secretariat.esv1921@gmail.com ou **CHICOIX Bruno** au 0627821501 ou **BERT Denis** au 0660425692

L'US CAMBREFORT, club basé en Guadeloupe recherche un Tournoi U15 dans la Région Ile de France durant la semaine de l'Ascension (du 27 au 02 Juin 2019).

Contact : uscambrefort@yahoo.fr / 533094@lgfoot.fr / 0690 146.777

FC ST GEORGES S/EURE (PERIPHERIE DE CHARTRES)

Organise ses tournois Samedi 22 Juin Tournois U7 / U9 / U11 & Dimanche 23 Juin Tournois U13 / U15

Contacts : 06.74.82.88.76 (Président) / 06.67.36.08.79 (Secrétaire) ou par mail 518760@lcfoot.fr.

UNION SPORTIVE LEGE CAP FERRET

Organise son Tournoi U13 à 11 sur Grand Terrain samedi 01 juin 2019 & dimanche 02 juin 2019 Stade Louis GOUBET à Lège Cap Ferret

Contact : tourniουσlcf@gmail.com

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales (66) proche de Perpignan,

Organise son 34^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 8 et 9 juin 2019 dans les catégories U11, U13, U15 et U17.

Contact : Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

AS CAGNES LE CROS FOOTBALL

Organise son 7^{ème} Tournoi des Jeunes

LE SAMEDI 8 JUIN : NIVEAU ELITE U 15 (11+3)

LE DIMANCHE 9 JUIN - NIVEAU ELITE U11 (8+3) / U13 (8+3)

[Contact](#) : M. IZZO Stéphane tel : 06 16 23 35 70

U.S.S. AIGUES-MORTES

Organise son 30ème Tournoi International de Football « Louis GUILLAMON » les 8, 9 et 10 juin 2019 (week-end de Pentecôte), dans les catégories U10/11 (2008-2009) – U12/13 (2006-2007) – U14/15 (2004-2005)

[Contact](#) : 04.66.53.94.47 (Bureau) - FERNANDES Dimitri (07-70-01-55-19) - GISCLARD Sylvie (06-18-65-54-31) E-mail : foot-aiguesmortes@orange.fr

ASL JANVILLE-LARDY (91)

Organise un tournoi de football le 22 et 23 juin 2019 U2 & U13

[Contact](#) : 06 18 47 50 79.

Le FC FOIX (09)

Organise son 14^{ème} TOURNOI FEBUS (catégories U9, U11, U11F et U13) les 8 et 9 juin 2019

[Contact](#) : 06.84.24.89.78

CS BLERANCOURT

Organise un tournoi de foot féminin U11 / U12 / U13 « Trophée Anne Morgan », le samedi 29 juin

[Contact](#) : 03 23 39 72 17

R.C.A TOURNOI 2018/2019 - 91220 Brétigny sur orge

Organise différentes manifestations :

Samedi 9 mars 2019 U10-U11 (mêlangés) / Samedi 4 mai 2019 U14-U15 / Samedi 15 juin 2019 U6 à U11

Dimanche 16 juin 2019 CDM

[Contact](#) : Tél. secrétaire 06 86 45 27 44 Tel responsable tournoi 07 86 83 14 84 ou rcatournoi@gmail.com

U.S LE POINCONNET (36)

Organise son 23^{ème} Tournoi National U15 et U17 (joueurs nés en 2004/2005 et 2002/2003) qui se déroulera les 8 et 9 juin 2019

[Contact](#) : Tél : 06 70 38 50 97 / E-mail : us.lepoinconnet.foot@wanadoo.fr

Match d'Ouverture
FRANCE | COREE DU SUD



COUPON –REPONSE

Journée « **DEPARTEMENTALE** » du Bénévole
Vendredi 7 Juin 2019 au « Parc des Princes »

A retourner pour le 17 Mai 2019

1-Nom & Prénom du ou de la bénévole qui semble la plus méritante dans votre Club (*)

.....

Adresse mail (Afin d'adresser toutes les modalités à J-5 au plus tard) :

.....
Numéro Portable :

2-Nom & Prénom du ou de la bénévole qui semble la plus méritante dans votre Club (*)

.....

Adresse mail (Afin d'adresser toutes les modalités à J-5 au plus tard) :

.....
Numéro Portable :

Signature du Président(e) + tampon du Club

.....

IMPORTANT !!!

Attention, si plus de 58 inscrits à la date butoir, les candidats retenus seront par ordre d'arrivée des réponses.

Rappel des 3 critères définis par le Comité de Direction :

- * Faire preuve d'un engagement fort et précieux au service de votre club
- * Ne pas être rémunéré par le club autrement que pour le remboursement des frais,
- * Ne pas avoir été sanctionné par une commission de discipline d'une sanction : **≥ à 2 ou 3 matches fermes dans les deux dernières saisons.**
- * Avoir 18 ans

Coupon à retourner au District

Par FAX : 01.55.96.04.44

Ou Par MAIL : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Ou Par COURRIER : 131, Bld des Alliés – 94500 Champigny s/Marne



FINALES 2018/2019

COUPES DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

A DETERMINER

FUTSAL

SAMEDI 1er JUIN 2019 — Stade Léo Lagrange, Route de la Pyramide 75012 Paris

Terrain n°1

13H45	ENTREPRISE	APSAP VILLE PARIS / COMMUNAUX MAISONS ALFORT
16H30	SENIORS AMITIE	Sucy FC (2) ou UJA (3) / Charenton CAP (2) ou Champigny FC (2)

Terrain n°2

10H30	U15 AMITIE	Choisy AS (2) ou Vincennes CO (2) / Vitry ES 2 ou Gobelins FC (2)
14H15	U15 VDM	Fontenay US ou Gobelins FC / Vincennes CO ou Créteil-Lusitanos US
16H15	U17 VDM	Fontenay US ou UJA / St Maur VGA US ou Maisons Alfort FC

Terrain n°3

10H15	U15 DISTRICT	ST Maur VGA US ou Lusitanos US / Fresnes AAS ou Nogent FC
14H00	U17 DISTRICT	UJA ou Lusitanos US / Rungis US ou Vitry CA
16H00	U17 AMITIE	CFFParis (2) ou Vincennes CO (2) / ST Maur VGA US (2) / Ivry Foot US 2

DIMANCHE 2 JUIN 2019 — Stade Léo Lagrange, Route de la Pyramide 75012 Paris

Terrain n°1

14H15	SENIORS FEM VDM	ST Maur VGA Fem (2) ou Créteil Lusitanos US / Paris FC (2) ou PUC
16H30	SENIORS VDM	Rungis US ou Choisy AS / Vitry CA ou Sucy FC

Terrain n°2

09H30	CDM VDM	Cachan CO ou Villejuif US / Maccabi Créteil (6) ou Luats ASF
14H00	U19 VDM	UJA ou Villejuif US / Ivry Foot US ou Maisons Alfort FC

Terrain n°3

09H45	ANCIENS VDM	Boissy FC ou Fontenay US / Minhotos Braga ou Bry FC (12)
13H00	U19F VDM	Paris FC (3) ou PUC / Gobelins FC ou Créteil Lusitanos US
13H00	U16F VDM	St Maur VGA Fem ou Sucy FC / Gobelins FC ou Paris FC



DEMANDE DE MEDAILLE



Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2018 /2019

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2019)

JE SOUSSIGNÉ(E) :

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :

.....

.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :

.....

.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - **15 années** en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille

(1) *ENTOURER LA MENTION UTILE*

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DE BRONZE |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DEVERMEIL |_|_|_|_|

A

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

LE

CE DOCUMENT EST À RETOURNER AVANT LE 31/05/2019

INFOS TECHNIQUES

2^{ème} partie de saison 2018/2019

FORMATION DE CADRES

CFF 1, CFF 2, CFF 3	03/05/2019		Parc du Tremblay
MODULE U11	17/05/2019	18/05/2019	District
MODULE U7	22/05/2019		En club
MODULE U9	21/06/2019	22/06/2019	District

SELECTIONS ET DETECTIONS

U13F (nées en 2006)

Objectif : Sélection DISTRICT 94 en vue des détections U14F (n+1)

Lundi 06/05 CP à 18h00 au District

Lundi 20/05 CP à 18h00 au District

Spécifiques GB U12/13/14 & U12F/13F/14F (né(e)s en 2007, 2006 et 2005)

Mercredis 15, 22 et 29/05 à 13h45 au Parc du Tremblay

FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT

Finale U10 = 18/05/19

Finales U11F & U11G = 18/05/19

Foot 5 U11F = 25/05/19

Finale U12 J. Mercier = 29/05/19

Finales Futsal = 05/06/19

JND = 15/06/19



Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

La mise en place du prélèvement à la source en 2019 n'entraîne pas la suppression de cette réduction d'impôt pour dons. Mais la réforme modifie la date à laquelle le contribuable bénéficie concrètement de cet avantage fiscal.

Calcul du taux

Le [prélèvement à la source](#) consiste à prélever l'impôt sur le revenu du contribuable directement sur les revenus qu'il perçoit. Pour ce faire, l'administration fiscale applique un taux de prélèvement correspondant au niveau de revenus du contribuable.

Mais le taux appliqué à compter de janvier 2019, calculé en fonction des revenus perçus par le contribuable en 2017 et déclarés en 2018, **ne tient pas compte des dons aux associations et de la réduction d'impôt qui leur correspond.**

Déclaration

Concrètement, le taux appliqué aux contribuables à partir de janvier 2019 est donc un taux « hors réductions d'impôt ». Les contribuables ayant fait des dons en 2018 supporteront sur leur salaire ou leur pension de retraite un prélèvement plus élevé que ce qu'ils doivent réellement au fisc.

La réduction d'impôt pour dons n'est pas pour autant supprimée. Après la déclaration 2019 mentionnant les dons faits en 2018, les services fiscaux procèdent à une régularisation au cours de l'été 2019 en versant alors au contribuable le montant correspondant à sa réduction d'impôt.

Conséquence pratique : les particuliers ne peuvent théoriquement profiter de la réduction qu'au cours de l'été, entraînant ainsi un décalage de trésorerie pour le contribuable donateur, qui verse en quelque sorte une « avance » au fisc pendant toute une partie de l'année

Acompte

Afin de ne pas les pénaliser financièrement les contribuables, **les services fiscaux verseront aux particuliers donateurs un acompte de 60 % du montant de la réduction d'impôt dès le mois de janvier 2019.** Ce pourcentage s'appliquera sur la base de la réduction d'impôt pour don dont le contribuable a bénéficié en 2018 pour les dons faits en 2017.

Le solde sera ensuite versé pendant l'été 2019, sur la base de la [déclaration de revenus](#) (et donc des dons faits en 2018 et déclarés à cette occasion) adressée au printemps.

Attention : l'acompte de 60 % étant calculé sur la base des dons faits en 2017, vous ne le toucherez pas si vous n'avez pas fait de dons cette année là. La réduction d'impôt pour les dons faits en 2018 ne vous sera alors intégralement remboursée qu'au cours de l'été 2019.

Inversement, si vous avez fait des dons en 2017 mais que vous n'avez pas fait de dons en 2018, vous toucherez quand même l'acompte de 60 % en janvier... qu'il vous faudra ensuite rembourser en septembre.



Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (*Fiche « FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE »*)

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

Barème relatif aux frais engagés personnellement dans le cadre d'une activité bénévole

Type de véhicule	Par kilomètre parcouru
Véhicules automobiles	0,311 €
Vélomoteurs, scooters, motos	0,121 €

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (**Reçu 11580-03**).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

- **66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)**

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

Plafonnement : Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) **peuvent être reportés sur les 5 années suivantes**.

Bénéficiaire des versements**Nom ou dénomination :**

.....

Adresse :

N°..... Rue.....

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

Fondation d'entreprise

Oeuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

Obligation d'encadrement technique des équipes

Conformément aux dispositions de l'article 11.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue, les clubs participant aux championnats Seniors (Masculins et Féminins, Libres et Futsal) et Jeunes (U14 à U19) sont tenus d'utiliser les services d'éducateurs titulaires d'un certain niveau de diplôme et assurant l'encadrement technique de l'équipe tant à l'entraînement que lors des rencontres de Championnat. A ce titre, les éducateurs concernés doivent être présents lors des rencontres et inscrits sur la feuille de match dans la rubrique « Banc de touche » (dans la partie « joueur » pour les éducateurs exerçant également en tant que joueurs).

Dans ce cadre-là, les clubs concernés doivent désigner, à l'aide de l'imprimé spécifique (**Football à 11** ou **Futsal**), l'éducateur responsable de l'équipe soumise à l'obligation d'encadrement technique, avant le premier match de Championnat **et, dans le même délai**, munir l'éducateur concerné d'une Licence Technique, Educateur Fédéral ou Animateur Fédéral selon le cas.

A l'approche de la 1^{ère} journée de Championnat, les clubs qui n'auraient pas encore retourné leur fiche de désignation sont invités à régulariser leur situation dans les meilleurs délais.

En cas de besoin, le Département technique de la Ligue est à votre écoute (par téléphone au 01.42.44.12.24 ou par mail à technique@paris-idf.fff.fr).

NB :

. Dans certains cas définis à l'article susvisé, les clubs peuvent bénéficier d'une dérogation. Celle-ci ne peut être accordée que sur demande du club formulée auprès de la Commission Régionale d'Application du Statut Educateurs et Entraîneurs du Football.

. En cas de changement d'éducateur en cours de saison, le club doit en informer, sans délai, la Commission compétente.

Quote-part licences : rappel du calendrier et conséquence du non-paiement

Conformément aux dispositions de l'article 3.6 du Règlement Sportif Général de la Ligue, le règlement de la première quote-part sur les licences 2018/2019 devait être effectué dans les 20 jours suivant l'appel à cotisations intervenu au début du mois de Juin 2018.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article susvisé, les licences du club qui n'a effectué aucun règlement au titre de l'acompte sur licences ne sont pas validées et ses équipes ne pourront donc pas participer aux rencontres de compétitions officielles dans lesquelles elles sont engagées ; les rencontres ainsi annulées seront perdues par pénalité.

A l'approche de l'ouverture de la majorité des Championnats, les clubs concernés sont invités à régulariser leur situation dans les meilleurs délais.

La présentation des licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

<u>Support de la feuille de match</u>	<u>Présentation des licences</u>
Tablette (F.M.I.)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon
	OU
	Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- . Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné

+

- . La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 susvisé :

- . Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club)

- . Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (ex : les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière)

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club 4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F..

Illustrations :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via FOOTCLUBS au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Tout savoir sur la licence assurance 2018/2019

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2018/2019 en consultant :

- . [Le résumé des garanties souscrites](#) par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.
- . [La notice d'information Responsabilité Civile](#) (contrat n°4035070H souscrit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).
- . [La notice d'information Individuelle Accident](#) (accord collectif n°980A18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, [une notice explicative](#) vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. [un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »](#) qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

Procès-Verbaux

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 06 MAI 2019

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : MM. GLAUDE Gérard, GRESSIEN Georges, LEBERRE Jean-Claude, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, ROBERT Patrick, SAINT-ALBIN Maurice,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : Mme GUILLIANI Patricia et MM. FETOUS Lakhdar, FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, GOURDOU Jean-Philippe, KUNTZMAN Michel, NOYON Joël.

AVIS AUX CLUBS

RAPPEL L'ENVOI DE COURRIER :

Courrier à adresser à Madame la Directrice Administrative.

Soit par :

- Mail officiel du club à : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr et
à technique@districtvaldemarne.fff.fr

- Courrier postal :

DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX

Ou Contacter :

Technique : Driss 01.55.96.11.**43** ou Hédi : 01.55.9611.**42**

Indiquer sur tous vos courriers :

**Le nom du club, l'objet de votre demande et la catégorie,
le groupe, la poule, et la date de rencontre.**

UN SEUL COURRIER OU MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Attention : dépassé un **déla**i de **8 jours**, toute feuille de rencontre
ou
de compte-rendu de plateau non-reçu, entrainera une *amende administrative*.

ADMINISTRATIF

U12 - U13

FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. / FOOTBALL CLUB DE BREVANNES U13 G 6 AB du 13/04/2019

Courrier du club FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. du 17/04/2019 :
Pris note des problèmes de F.M.I et des résultats.

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.

Courrier du 03/05/2019 :

Pris note des **FORFAITS AVISES**, des rencontres Claude LACHICHE foot à 11 du samedi 04/05/2019.

CAUDACIENNE ENT.S.

Courrier du 04/05/2019 :

Ne pas tenir compte du tableau des amendes du PV du 29/04/2019, celles-ci vont être contrepassées pour l'ensemble des clubs.

3^{ème} TOUR CHALLENGE : J. MERCIER (U12) ***(DU SAMEDI 11 MAI 2019)***

COURRIER DE FONTENAY S/BOIS US du 19/04/2019

Vous terminez 2^{ème} au nombre de buts inscrits, 7 contre 8 pour FRESNES qui termine premier, (**référence au règlement**).

Heure d'accueil : **10 H 00.**

Début des rencontres : **10 H 30.**

Pour les horaires, vous devez contacter les clubs « Accueil » :

(Certains commencent plus tôt, à 9 H 00).

Les responsables des clubs doivent être munis de leur licence ainsi que de celles de leurs joueurs sous peine de disqualification.

Toute feuille d'engagement contenant un joueur non-licencié entrainera la disqualification de l'équipe.

La Commission vous demande de présenter un dirigeant ou un joueur licencié capable d'ARBITRER.

RAPPEL : LE CHALLENGE J. MERCIER EST RESERVE UNIQUEMENT AUX U12.

RAPPEL : Article – 160 NOMBRE DE JOUEURS MUTATION

*Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit,
le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation
pouvant être inscrits sur la feuille de match,
est limité à quatre dont deux maximum
ayant changé de club hors période normale
au sens de l'Article 92.1 des présents règlements.*

CENTRE CHARENTON C.A.P.

STADE H. GUERIN - ILE MARTINET - 94220 CHARENTON LE PONT.

POULE : 1 Challenge J. MERCIER (U12)

CENTRE FORMATION F. PARIS 2

CHARENTON C.A.P. 2

VILLEJUIF U.S. 2

VILLIERS S/MARNE ENT.S. 4.

CENTRE CRETEIL LUSITANOS F. US

Stade Dominique DUVAUCHELLE - Rue Dominique DUVAUCHELLE - 94000 CRETEIL.

POULE 2 : Challenge J. MERCIER (U12)

AVENIR SPORTIF D'ORLY 2

CHAMPIGNY F.C. 94 2

CRETEIL LUSITANOS F. US 4

ORMESSON U.S. 2

CENTRE JOINVILLE R.C.

Stade J.P. GARCHERY - 12, avenue des CANADIENS - 75012 PARIS.

POULE 3 : Challenge J. MERCIER (U12)

GOBELINS F.C. 4

JOINVILLE R.C. 2

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2

VITRY E.S. 2

CENTRE PARIS F.C.

Stade DEJERINE - 36, Rue des Docteurs DEJERINE - 75020 PARIS.

POULE 4 : Challenge J. MERCIER (U12)

FRESNES A.A.S. 2

MAISONS ALFORT F.C. 2

PARIS F.C. 2

PARIS F.C. 4

FINALE : U10 DEPARTEMENTALE - José LEVY

SAMEDI 18 MAI 2019

au Stade Henri GUERIN – Ile Martinet – 94220 CHARENTON-LE-PONT

Les clubs qualifiés sont les suivants :

CHARENTON CAP

CHOISY LE ROI AS

FRESNES AAS

GOBELINS FC

LIMEIL BREVANNES AJ

MAISONS ALFORT FC

PARIS FC

U.S. IVRY FOOT

FINALE : U11 DEPARTEMENTALE

SAMEDI 18 MAI 2019

au Stade Alain MIMOUN – Avenue des Tilleuils – 94320 THIAIS

Les clubs qualifiés sont les suivants :

CHEVILLY LA RUE ELAN

FONTENAY US

FRESNES AAS

GOBELINS FC

JOINVILLE RC

LUSITANOS SAINT MAUR US

ORLY AVS

VINCENNES CO

SAISON 2018/2019 :
N°28 - JOURNAL DES AMENDES
(PV du 06/05/2019)

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
500752	CACHAN C.O.	1er FORFAIT Poule A,B,C et D	KREMLIN BICETRE C.S.A./CACHAN C.O. U11 G 4 ABCD du 13/04/2019	40,00 €
	TOTAL GENERAL	DE L'AMENDE	JOURNAL N°28	40,00 €

2018/2019 : FINALES DES COUPES DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL : U13 G/ U11F et U13F



MERCREDI 05 JUIN 2019

au Gymnase Maurice PREAULT
16, Avenue Charles DE GAULLE
94 470 BOISSY SAINT-LEGER



14 H 30	1 ^{ère} 1/2 finale	U13 G
14 H 50	2 ^{ème} 1/2 finale	U13 G
15 H 10	3 ^{ème} / 4 ^{ème} place	U13 G
15 H 30	FINALE	U13 G
16 H 00	Récompenses U13 G	
16 H 30	1 ^{ère} 1/2 finale	U13 F
16 H 45	1 ^{er} Match	U11 F
17 H 00	1/2 finale	U13 F
17 H 15	2 ^{ème} Match	U11 F
17 H 30	3 ^{ème} / 4 ^{ème} place	U13 F
17 H 45	3 ^{ème} Match	U11 F
18 H 00	FINALE	U13 F
18 H 15	Récompenses U11 F et U13 F	

SAISON 2018/2019 :
CHALLENGE DES CLUBS
(SITUATION AU 06/05/2019)

<u>CLUBS</u>	<u>POINTS ACQUIS</u>	Total des points perdus Réunion ECF	Total des points perdus plateaux U6/U7	Total des points perdus plateaux U8/U9	Total des points perdus critérium U10/U11	Total des points perdus critérium U12/U13	Total des points perdus challenge GB/FB	Total des points perdus Challenge HG/JM	Total des points Nouveilles pratiques	Total des points perdus coupe VDM Futsal	<u>SOLDES</u>
A. S. ULTRA MARINE	60	0	0	0	2	4	0	0	0	0	54
ALFORTVILLE US	60	0	0	2	0	4	0	6	0	2	46
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	60	1	0	1	2	0	8	0	0	0	48
ASOMBA	60	1	0	0	2	0	0	0	0	0	57
ASPTT VILLECRESNES	60	0	2	0	0	0	0	2	0	0	56
AVENIR SPORTIF D'ORLY	60	0	3	1	0	4	0	0	0	0	52
BOISSY F.C.	60	0	0	0	2	2	4	2	0	0	50
BONNEUIL S/MARNE C.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
BORDS DE MARNE FUTSAL	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
BRY F.C.	60	1	3	0	0	0	0	0	0	0	56
CACHAN C.O.	60	0	0	2	0	0	2	4	0	0	52
CAMILLIENNE SP. 12EME	60	0	0	0	0	4	0	0	0	0	56
CAUDACIENNE ENT.S.	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
CENTRE FORMATION F. PARIS	60	0	0	0	0	2	4	2	0	0	52
CHAMPIGNY F.C. 94	60	0	1	2	0	2	0	0	0	0	55
CHANTIERS PARIS U.A.	60	0	0	0	0	4	2	0	0	2	52
CHARENTON C.A.P.	60	0	0	0	0	0	2	0	0	0	58
CHEVILLY LA RUE ELAN	60	0	2	0	2	4	4	2	0	0	46
CHOISY LE ROI A.S.	60	0	3	2	2	0	0	0	0	0	53
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	0	1	1	4	6	0	2	0	0	46
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	60	0	0	0	2	0	0	2	0	0	56
ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	60	0	0	0	0	0	0	0	0	2	58
F. C. MANDRES PERIGNY	60	0	0	0	0	4	0	2	0	0	54
FONTENAY SS/BOIS U.S.	60	1	0	2	0	0	0	0	0	2	55
FOOTBALL CLUB DE BREVANNES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	0	0	1	0	0	0	0	0	2	57
FRESNES A.A.S.	60	1	0	2	0	0	0	4	0	2	51
GENTILLY ATHLETIC CLUB	60	0	2	1	0	4	2	0	0	0	51
GENTILLY U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
GOBELINS F.C.	60	0	0	0	0	2	0	2	0	2	54
HAY LES ROSES C.A.	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
JOINVILLE R.C.	60	0	0	2	0	0	0	0	0	0	58

KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	0	0	2	0	0	0	0	0	0	58
LUSITANOS ST MAUR U.S.	60	0	1	2	0	4	2	0	0	0	51
MAISONS ALFORT F.C.	60	0	0	0	0	0	4	2	0	0	54
MAROLLES F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
MINIS AND MAXIS	60	1	0	0	0	0	0	0	0	0	59
NOGENT S/MARNE F.C.	60	1	0	1	2	0	0	2	0	0	54
NOISEAU STE S.	60	0	0	0	0	4	2	2	0	0	52
O. CLUB D'IVRY	60	0	0	1	2	0	2	0	0	0	55
OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ORMESSON U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
PARIS F.C.	60	0	3	0	0	6	0	2	0	2	47
PARIS UNIVERSITE CLUB	60	1	2	2	2	4	2	2	0	2	43
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
R.C. PARIS 10	60	1	0	0	0	0	2	0	0	0	57
RUNGIS U.S.	60	0	1	2	0	0	0	0	0	0	57
SANTENY SP.L.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
SPORTING FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIERES	60	1	1	2	2	2	0	2	0	2	48
ST MANDE F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	60	0	1	1	0	2	0	2	0	2	52
SUCY F.C.	60	0	2	0	0	0	0	0	0	0	58
THIAIS F.C.	60	0	0	3	0	0	0	0	0	0	57
U. FOOTBALL CRETEIL	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
U. S. IVRY FOOTBALL	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
UJA MACCABI PARIS METROPOLE	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VAL DE FONTENAY AS	60	0	3	3	0	0	0	4	0	0	50
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VILLEJUIF U.S.	60	0	1	0	0	6	0	0	0	0	53
VILLENEUVE ABLON U.S.	60	0	0	0	2	0	0	4	0	0	54
VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	60	1	2	0	8	0	4	2	0	2	41
VILLENEUVOIS F.C. CHEMINOTS	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	0	0	2	0	4	0	2	0	0	52
VINCENNOIS C.O.	60	1	0	1	6	0	0	0	0	0	52
VITRY C.A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VITRY E.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème tour coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs..),	100,00 €
CR non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de foot,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €

COMMISSION DES COUPES

Réunion du Mardi 07 Mai 2019

Président : M. Combal

Présents : MM. Rochette, Boussard, Lefevre, Champion.

Calendrier prévisionnel

U 15 VDM	Finale	01/06/2019	à 14h15 terrain en synthétique
U15 Amitié	Finale	01/06/2019	à 10h15 terrain en synthétique
U 15 District	<i>½ finale</i>	11/05/2019	Tirage effectué
	Finale	01/06/2019	à 10h00 terrain en synthétique
U 17 VDM	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage effectué
	Finale	02/06/2019	à 16h15 terrain en synthétique
U 17 Amitié	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage effectué
	Finale	02/06/2019	à 16h00 terrain en synthétique
U 17 District	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage effectué
	Finale	02/06/2019	à 14h00 terrain en synthétique
U 19 VDM	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage effectué
	Finale	02/06/2019	à 14h00 terrain en synthétique
Seniors VDM	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage effectué
	Finale	02/06/2019	à 16h30 terrain en herbe
Seniors Amitié	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage effectué
	Finale	01/06/2019	à 16h30 terrain en herbe
C.D.M	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage effectué
	Finale	02/06/2019	à 09h30 terrain en synthétique
Anciens	<i>½ finale</i>	12/05/2019	Tirage effectué
	Finale	02/06/2019	à 09h45 terrain en synthétique
Futsal	Finale	23/05/2019	
Foot Entreprise	Finale	01/06/2019	à 13h45 terrain en herbe
U16 Féminines VDM	Finale	02/06/2019	à 13h00 terrain en synthétique
U19 Féminines VDM	Finale	02/06/2019	à 13h00 terrain en synthétique
Séniors Féminines VDM	Finale	02/06/2019	à 14h15 terrain en herbe

Information importante concernant la FEUILLE DE MATCH :

Suite au Comité de Direction du District du 27 Juin 2018, la Feuille de Match Informatisée doit être utilisée sur toutes les rencontres de Coupes Départementales (il n'y a plus de feuille de match papier).

CDM VDM

21408987-Cachan CO / Villejuif US en ½ finale du 12/05/19

Courrier de la Ville de Cachan et du CO Cachan. **Compte tenu de l'indisponibilité des installations du CO Cachan (course pédestre), la Commission inverse cette rencontre, celle-ci aura lieu à 09h30 sur les installations de Villejuif (CF Article 6 du Règlement des Coupes).**

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS et CRITERIUMS (Seniors/Jeunes/CDM/Anciens)

Réunion du Mardi 07 Mai 2019

Présents : MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, ARNAUD Georges, OUACHOUACH Mohammed.

Absents excusés : SUSSET Frédéric, SAMBA Aubin.

Absents : MM.VALLEE Marc, MARNE Gustave.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Appel aux clubs + 45 ans

La Commission d'Organisation des Championnats et Critériums, organise le **SAMEDI 15 JUIN 2019**, une matinée festive, lieu à déterminer, pour la catégorie **+45 ANS**.

Des rencontres seront organisées suivant le nombre d'équipes participantes (sans classement).

Un pot de l'amitié clôturera cette matinée festive.

Afin d'organiser au plus vite cette matinée, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire par mail à secretariat@districtvaldemarne.fff.fr au plus tard le 20 Mai 2019.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée. A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2018/2019 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE
MATCH : <http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

INFOS

Liste des Clubs débiteurs de la LPIFF

- PORTUGAIS VITRY UA (544708)
- AS RENAISSANCE (582532)

AS RENAISSANCE SENIORS D4.A

La Ligue a décidé de « Mettre hors compétition » le club AS RENAISSANCE en Séniors D4.A

Retrait de (1) point au classement au club de PORTUGAIS VITRY UA sur les rencontres suivantes (article 3.8 des RSG de la LPIFF) :

- ASPTT VILLECRESNES / PORTUGAIS VITRY UA Anciens D3.A du 14/04/19
- PORTUGAIS VITRY UA / ULTRA MARINE AS Anciens D3.A du 05/05/19

SENIORS

20529938-IVRY FOOT US 4 / KREMLIN BICETRE CSA Séniors D3.A du 05/05/19

Lecture de la feuille de match. **La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe KREMLIN BICETRE CSA. Amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

20529811-AJ LIMEIL BREVANNES / VILLENEUVE ABLON US D2.B du 19.05.19

Courrier de la Ville de Limeil Brévannes,

Rencontre maintenue à la date prévue, Stade Pironi à 15h00.

U19

20531970-LIMEIL BREVANNES AJ / THIAIS FC U19 D2.A du 19/05/19

Lecture du courrier de la mairie de LIMEIL BREVANNES. **La commission ne peut accepter la date du 12/05/19, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat. Trouver un terrain de repli en urgence.**

JEUNES STADE ENT.S 2 U19 D3.C

Lecture du courrier de JEUNES STADE ENT.S 2 informant du **Forfait Général de son équipe ENT.**

JEUNES STADE ENT.S2. Amende de 100,00 euros à ce club, étant dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).

U17

20535650-LUSITANOS ST MAUR 2 / RUNGIS US U17 D2.A du 05/05/19

Lecture du rapport de l'arbitre (l'éducateur de l'équipe de LUSITANOS ST MAUR s'est présentée en retard et seul). **La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe LUSITANOS ST MAUR 2. Amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

20795144-ST MAUR VGA 3/NOGENT FC 2 U17 D4.B du 05/05/19

Lecture du courrier de NOGENT FC. **La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de l'équipe NOGENT FC. Amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

BRY FC U17 D4.B

La commission enregistre le forfait de l'équipe BRY FC U17 (voir PV du 23/04/19), forfaits déjà enregistrés :

NOGENT FC 2 / BRY FC du 30/09/18

ORLY AVS / BRY FC du 25/11/18

BRY FC / ST MAUR VGA du 14/04/19

4^{ème} forfait enregistré CHANTIER PARIS UA / BRY FC du 21/04/19

La commission confirme le forfait général de l'équipe BRY FC : U17 4D.B

CDM

20499351-ASF LUATS 5 / ARSENAL AC 5 CDM D1 du 05/05/19

Lecture du rapport de l'arbitre et du courrier de ASF LUATS. **La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe ASF LUATS 5. Amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

ANCIENS

20499488-BOISSY FC 11 / CAMELIENNE SP 11 Anciens D1 du 05/05/19

Lecture de la feuille de match. **La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe CAMELIENNE SP 11. Amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

20535291-AJ LIMEIUL BREVANNES / US ALFORTVILLE Anciens D3.A du 19.05.19

Courrier de la Ville de Limeil Brevannes,

Rencontre maintenue à la date prévue, Stade Pironi à 9h30.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

-En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir

-Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes

-Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match

-Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).

Courrier du Parc des sports de TREMBLAY du 17/12/18

La commission prend note des fermetures des installations sportives.

-Les 01^{er} & 08 & 30 mai 2019

Avis aux Clubs concernés de prévoir un terrain de repli ou une inversion de match prévu à ces dates.

Prévenir la Commission des changements

Courrier de la ville de CHOISY LE ROI du 27/03/19

Nous informant qu'en raison des travaux de transformation du terrain stabilisé du Stade Jean Bouin, le stade sera fermé **à partir du 1^{er} Avril 2019** jusqu'à la fin de saison.

La commission demande aux clubs concernés la liste des matchs ou de prévoir un terrain de repli ou une inversion des matchs. Prévenir la commission.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Mardi 07 Mai 2019

Présents : MM. ETIENNE Roland, CHAMPION Hubert, FOPPIANNI Jean-Jacques, BELOUFA Amine

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

20539621 : RUNGIS US / CRETEIL FUTSAL US 2 D1 du 29/03/19

Lecture du courrier de CRETEIL FUTSAL US.

La Commission informe CRETEIL FUTSAL US qu'aucun résultat n'est homologué pour la rencontre car la FMI n'est pas parvenu au District.

Voir décision ci-dessous.

20539586 : CRETEIL FUTSAL US 2 / MAISONS ALFORT FC 2 DU 11/05/19

Lecture du courriel de CRETEIL FUTSAL US nous informant de l'indisponibilité de l'installation pour match de ligue le même jour.

La Commission reporte la rencontre au 10/05/19 à 20h15 au Gymnase Clément GUYRAD, 12 rue LEDISON. Prévenir l'équipe adverse.

FUTSAL D2

20808189 : C NOUES 1 / VILLENEUVE ABLON US D2.A du 19/04/2019

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Villeneuve-Ablon dans les 3 dernières journées du championnat.

FMI ou Feuilles de match manquantes

**APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT
(Article 44.2 DU RSG 94)**

1^{er} Appel de feuille de match

20539638 : RUNGIS US 2 / CHAMPIGNY CF 2 D1 du 19/04/19

Match perdu par pénalité après 2^{ème} appel de Feuille de match

20539621 RUNGIS US / CRETEIL FUTSAL US 2 D1 du 29/03/19

COMMISSION DU CALENDRIER DES CHAMPIONNATS DU FOOTBALL A 11

Réunion du 09 Mai 2019

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON 2018 / 2019 :

SENIORS : D1 – D2 – D3 – D4

CDM : D1 – D2

ANCIENS : D1 – D2 – D3 – D4

U19 : D1 – D2 – D3

U17 : D1 – D2 – D3 – D4

U15 : D1 – D2 – D3 – D4 – D5

Plus aucune feuille de match ne sera éditée par le district du VDM.

PROCEDURE D'EDITION DE FEUILLES DE MATCHS

- Tout d'abord connectez-vous au logiciel **FOOTCLUBS**,
- Puis allez dans "**Compétitions**", Puis allez dans "**éditions et extractions**",
- Puis allez dans l'onglet "**rencontres**",
- Puis allez dans l'onglet "**feuille de match PDF**",
- Puis choisir type de poules et dates des matches,
- Puis **valider**, **votre feuille de match est prête !**

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4.B

CRETEIL UF (2) (PV du 19/03/19)

SENIORS D4.B

FRESNES AAS (PV du 09/10/18)

SENIORS D4.C

CAUDACIENNE ES (PV du 25/09/18)

RC PARIS 10 (PV du 09/10/18)

ST MAUR VGA US (3) (PV du 09/10/18)

CDM D2

VAL DE FONTENAY AS (PV du 18/09/18)

PARIS FRANCE FOOTBALL (PV du 12/03/19)

ANCIENS D4.A

TROPICAL AC (PV du 02/10/18)

U19 D3.A

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 02/10/18)

U19 D3.B

VIKING PARIS CP (PV du 02/04/19)

ST MAUR VGA US (2) (PV du 16/04/19)

U19 D3.C

ENT. JEUNES STADE (2) (PV du 07/05/19)

U17 D2.B

RC PARIS 10 (PV du 09/10/18)

U17 D3.A

ASOMBA (PV du 02/10/18)

U17 D3.B

ULTRA MARINE AS (PV du 18/09/18)

LA CAMILIENNE SP (2) (PV du 09/10/18)

U17 D3.C

ENT. SANTENY-MANDRES (PV du 18/09/18)

VIKING CP (PV du 23/10/18)

U17 D4.A

BONNEUIL CSM (2) (PV du 02/10/18)

VILLENEUVE ABLON US (2) (PV du 25/09/18)

U17 D4.B

BRY FC (PV du 23/04/19)

U15 D4.B

LUSITANOS US (3) (PV du 02/10/18)

CHEMINOTS VILLENEUVOIS (Arrêt du club)

U15 D5.A

ASOMBA (PV du 02/10/18)

U15 D5.B

ARCUEIL COM (2) (PV du 29/01/2019)

VIKING CP (PV du 16/10/18)

-La Commission des calendriers a fixé une rencontre à une date précise, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'heure officielle (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

MATCH PERDU PAR PENALITE APRES 2 APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES (Article 40.1 du RSG du 94)

20468163 – VILLENEUVE ST GEORGES FC / BOISSY FC (2) en U15 D4.A du 13/04/2019

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Article 44.4 du RSG du District du Val de Marne de Football

En cas de non utilisation de la feuille de match informatisée, le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 Euros**
- En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Après lecture des feuilles de matchs, des rapports des arbitres et des connexions des clubs sur la plateforme « FMI », le District du Val de Marne a établi une liste des clubs en infraction (mise à jour le 30/04/2019) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non utilisation (Amende de 100 €)	3 ^{ème} non utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D2			
PUC (2)	10/02/2019		
SENIORS D3			
LE PERREUX FR (2)	17/02/2019		
SENIORS D4			
FRESNES AAS	20/01/2019		
SENIORS D4			
BOISSY UJ	(18/11/2018)	20/01/2019	10/02/2019
CDM D2			
FRANCO PORT. VILLIERS	20/01/2019		
KOPP 97	24/03/2019		
ANCIENS D2			
VITRY ES (12)	(09/12/2018)	10/02/2019	
U 19 D3			
CHANTIERS UA	14/04/2019		
U 17 D3			
KREMLIN BICETRE CS	20/01/2019		
U 17 D4			
BRY FC	20/01/2019		
CHANTIERS UA	09/02/2019		
VILLENEUVE ST GEORGES FC	31/03/2019		
U15 D2			
FRESNES AAS	26/01/2019		
U15 D3			
CHARENTON CAP (2)	13/04/2019		
PUC (2)	26/01/2019		
U15 D4			
FONTENAY US (3)	16/02/2019		
U15 D5			
BRY FC	23/03/2019		
FUTSAL D2			
CFF PARIS	19/01/2019		
CHANTIERS UA	19/01/2019		
C NOUES	09/02/2019	16/02/2019	16/03/19 - 29/03/19 - 19/04/19
C NOUES (2)	(01/12/2018)	(08/12/2018)	03/02/19 - 08/02/19 - 14/02/19 - 15/03/19 - 30/03/19 - 06/04/19 - 20/04/19
KB FUTSAL (3)	(01/12/2018)	01/02/2019	
NOGENT US (2)	26/01/2019	19/04/2019	
VITRY ASC (2)	(08/12/2018)	18/01/2019 - 05/04/19	

ANNEXES

AMENDES

Club :		553616		A. S. F. LUATS			
Dossier :	18643373	du	09/05/2019	Cdm D1 (94)/ Phase Unique	Poule Unique	20499351	05/05/2019
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	95	2eme Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait		07/05/2019	07/05/2019		100,00€
Total :							100,00€

Club :		530263		ARCUEIL C.O. MUNICIPAL			
Dossier :	18618296	du	03/05/2019	U16 Feminines (94)/ Phase 2	Poule A	21346456	13/04/2019
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		07/05/2019	07/05/2019		9,50€
Dossier :	18618298	du	03/05/2019	U15 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	20895369	20/04/2019
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	91	Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard		07/05/2019	07/05/2019		9,50€
Total :							19,00€

Club :		511261		CAMILLIENNE SP. 12EME			
Dossier :	18643375	du	09/05/2019	Anciens D1 (94)/ Phase Unique	Poule Unique	20499488	05/05/2019
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		07/05/2019	07/05/2019		100,00€
Total :							100,00€

Club :		551989		ENT. S. D/ JEUNES DU STADE			
Dossier :	18643342	du	09/05/2019	U19 D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	20436879	05/05/2019
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	97	Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General		07/05/2019	07/05/2019		100,00€
Total :							100,00€

Club :		520524		KREMLIN BICETRE C.S.A.			
Dossier :	18643338	du	09/05/2019	Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule A	20529938	05/05/2019
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		07/05/2019	07/05/2019		100,00€
Total :							100,00€

Club :		526258		LUSITANOS ST MAUR U.S.			
Dossier :	18643348	du	09/05/2019	U17 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	20535650	05/05/2019
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		07/05/2019	07/05/2019		100,00€

Classements Officiels

Seniors D1 (94) / Phase Unique	Poule Unique	10
---------------------------------------	---------------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Vincennois Co 2	44	19	14	2	3	0	0	0	0	44	18	26
2 Vitry E.S. 1	40	20	12	4	4	0	0	0	0	41	19	22
3 St Maur Vga 1	37	19	11	4	4	0	0	0	0	32	20	12
4 Sucy F.C. 2	30	20	9	3	8	0	0	0	0	37	27	10
5 Cachan Asc Co 1	28	20	7	7	6	0	0	0	0	36	31	5
6 P.U.C. 1	25	20	6	7	7	0	0	0	0	30	36	-6
7 Vitry Ca 2	25	20	7	4	9	0	0	0	0	32	32	0
8 Choisy Le Roi As 2	24	20	7	3	10	0	0	0	0	33	45	-12
9 Le Perreux Fr 1	23	20	6	5	9	0	0	0	0	30	42	-12
10 Champigny Fc 2	22	20	6	4	10	0	0	0	0	27	43	-16
11 Maccabi Paris Uja 3	20	20	5	5	10	0	0	0	0	26	29	-3
12 Bry F.C. 1	0	20	0	0	0	20	0	0	0	0	5	-5

Seniors D2 (94) / Phase Unique	Poule A	11
---------------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Lusitanos Us 2	49	20	16	1	3	0	0	0	0	56	20	36
2 Camillienne Sp 1	41	19	13	2	4	0	0	0	0	53	26	27
3 Nogent Fc 1	39	19	12	3	4	0	0	0	0	41	21	20
4 Ivry Foot Us 3	35	20	10	5	5	0	0	0	0	44	27	17
5 Villejuif U.S. 2	33	20	10	3	7	0	0	0	0	33	31	2
6 Thiais F.C. 1	32	20	9	5	6	0	0	0	0	33	24	9
7 Ormesson U.S. 1	28	20	9	2	9	0	1	1	0	32	32	0
8 Ultra Marine As 1	25	20	8	1	11	0	0	0	0	34	38	-4
9 Cachan Asc Co 2	17	20	4	5	11	0	0	0	0	23	33	-10
10 Vitry E.S. 2	15	20	4	3	13	0	0	0	0	23	45	-22
11 P.U.C. 2	15	20	3	6	11	0	0	0	0	23	47	-24
12 Bry F.C. 2	6	20	2	2	15	1	1	1	0	12	63	-51

Seniors D2 (94) / Phase Unique	Poule B	12
---------------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Gobelins F.C. 3	50	20	16	2	2	0	0	0	0	49	23	26
2 Rungis U.S. 2	39	20	12	3	5	0	0	0	0	39	22	17
3 Charenton Cap 2	38	20	11	5	4	0	0	0	0	42	22	20
4 Villeneuve Ablon U.S 1	26	20	7	5	8	0	0	0	0	26	31	-5
5 Fontenay Us 2	25	20	7	4	9	0	0	0	0	32	41	-9
6 St Mandé Fc 1	24	20	5	9	6	0	0	0	0	21	20	1
7 Maisons Alfort Fc 2	24	20	5	9	6	0	0	0	0	29	27	2
8 St Maur Vga 2	23	20	6	5	9	0	0	0	0	28	30	-2
9 Limeil Brevannes A.J 1	23	20	6	5	9	0	0	0	0	25	27	-2
10 Alfortville Us 2	19	20	6	4	9	1	2	2	0	25	37	-12
11 Boissy F.C. 1	17	20	4	6	10	0	1	1	0	22	43	-21
12 Bonneuil Csm 2	13	20	3	5	12	0	1	1	0	18	36	-18

Seniors D3 (94) / Phase Unique	Poule A	13
---------------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Ivry Foot Us 4	41	20	13	2	5	0	0	0	0	48	21	27
2 Arcueil Com 1	39	20	12	5	2	1	1	1	0	67	34	33
3 Fc Esperanto 1	36	20	12	1	7	0	1	1	0	39	35	4
4 Charenton Cap 3	35	20	10	5	5	0	0	0	0	34	23	11
5 Vitry Ca 3	34	20	10	4	6	0	0	0	0	59	37	22
6 Nogent Fc 2	34	20	10	4	6	0	0	0	0	52	32	20
7 Gentilly Ac 1	30	20	8	6	6	0	0	0	0	58	38	20
8 Viking Club Paris 1	24	20	8	1	11	0	1	1	0	43	44	-1
9 Creteil Uf 1	23	20	6	5	9	0	0	0	0	44	51	-7
10 St Mandé Fc 2	16	20	4	4	12	0	0	0	0	29	59	-30
11 Kremlin Bicetre Csa 1	14	20	4	3	12	1	0	0	0	25	52	-27
12 Mimosa Mada-Sport 1	6	20	2	2	14	2	0	0	0	17	89	-72

Seniors D3 (94) / Phase Unique	Poule B	14
---------------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Villiers Es 1	49	20	15	4	1	0	0	0	0	50	18	32
2 Le Perreux Fr 2	47	20	15	2	3	0	0	0	0	53	28	25
3 Thiais F.C. 2	43	20	14	1	5	0	0	0	0	47	27	20
4 Chevilly Larue Elan 1	34	20	11	3	6	0	2	2	0	46	27	19
5 Vitry E.S. 3	31	20	9	4	7	0	0	0	0	37	24	13
6 Fresnes A.A.S. 1	27	20	8	3	9	0	0	0	0	50	55	-5
7 Camillienne Sp 2	23	20	6	5	9	0	0	0	0	29	34	-5
8 Ormesson U.S. 2	22	20	5	7	8	0	0	0	0	29	36	-7
9 Asomba 1	19	20	6	2	12	0	1	1	0	27	51	-24
10 Jeunes Stade Ent.S. 1	15	20	4	4	12	0	1	1	0	27	45	-18
11 Villeneuve Ablon U.S 2	14	20	5	0	15	0	1	1	0	22	51	-29
12 Phare S. Zarzissien 1	10	20	1	7	12	0	0	0	0	35	68	-33

Seniors D4 (94) / Phase Unique	Poule A	15
---------------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Choisy Le Roi As 3	29	12	9	2	1	0	0	0	0	48	22	26
2 Asptt Villecresnes 1	28	13	9	1	3	0	0	0	0	31	14	17
3 Luts FI 1	23	12	7	2	3	0	0	0	0	43	26	17
4 Limeil Brevannes A.J 2	20	12	6	2	4	0	0	0	0	41	27	14
5 Viking Club Paris 2	18	13	6	0	7	0	0	0	0	33	42	-9
6 Boissy U.J. 1	7	12	3	1	7	1	2	1	0	23	36	-13
7 Arcueil Com 2	4	12	2	0	9	1	1	1	0	15	42	-27
8 As Renaissance 1	-4	12	0	0	0	12	2	0	0	0	10	-10
9 Vill St Georges Fc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Creteil Uf 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D4 (94) / Phase Unique	Poule B	16
---------------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Orly Ac 1	37	14	12	1	1	0	0	0	0	59	13	46
2 Port. Aca Champigny 1	29	14	9	2	3	0	0	0	0	57	22	35
3 Nogent Fc 3	29	14	9	2	3	0	0	0	0	40	28	12
4 Ultra Marine As 2	26	14	8	2	4	0	0	0	0	41	21	20
5 Gentilly Ac 2	25	14	8	1	5	0	0	0	0	48	29	19
6 Noiseau Ste S. 1	13	13	4	1	8	0	0	0	0	26	25	1
7 Chevilly Larue Elan 2	12	14	4	0	10	0	0	0	0	23	47	-24
8 Noyers Fc 1	6	14	3	1	9	1	3	3	0	24	43	-19
9 Olymp. Club Ivry 2	1	15	1	0	12	2	0	0	0	9	99	-90
10 Fresnes A.A.S. 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D4 (94) / Phase Unique	Poule C	1308
---------------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Villiers Es 2	24	10	8	0	2	0	0	0	0	46	10	36
2 Bann'Zanmi 1	22	11	7	1	3	0	0	0	0	37	17	20
3 Boissy F.C. 2	22	10	7	1	2	0	0	0	0	43	13	30
4 Chantiers Paris U.A. 1	15	11	5	0	6	0	0	0	0	21	32	-11
5 Marolles Fc 1	8	11	2	3	5	1	0	0	0	10	37	-27
6 Perou Asaf 1	4	10	1	2	7	0	1	1	0	14	40	-26
7 Olymp. Club Ivry 1	4	11	1	3	7	0	2	2	0	11	33	-22
8 Paris 10 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Us Nogent 94 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kremlin Bicetre Csa 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
St Maur Vga 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cdm D1 (94) / Phase Unique		Poule Unique										9	
Classement officiel au 09/05/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Arsenal Ac 5	51	20	16	3	1	0	0	0	0	62	23	39
2	P.U.C. 5	45	20	15	0	5	0	0	0	0	48	30	18
3	Cachan Asc Co 5	35	20	10	5	5	0	0	0	0	48	28	20
4	Supremes Beliers 5	35	19	10	5	4	0	0	0	0	40	23	17
5	Villejuif U.S. 5	34	20	10	4	6	0	0	0	0	45	32	13
6	Port Aca Champigny 5	30	20	9	3	8	0	0	0	0	39	45	-6
7	Branco De Creteil A 5	26	20	8	2	10	0	0	0	0	32	39	-7
8	Maccabi Creteil Fc 6	22	20	6	4	10	0	0	0	0	34	47	-13
9	Asf Luats 5	21	20	6	5	7	2	0	0	0	28	39	-11
10	Partenaires A.C. 5	20	19	6	2	11	0	0	0	0	43	46	-3
11	Sucy F.C. 5	12	20	3	4	12	1	0	0	0	23	50	-27
12	Noiseau Ste S. 5	3	20	0	3	17	0	0	0	0	25	65	-40

Cdm D2 (94) / Phase Unique		Poule U										1317	
Classement officiel au 09/05/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Arrighi As 5	35	14	11	2	1	0	0	0	0	59	17	42
2	Villeneuveoise Antill 5	30	14	10	0	4	0	0	0	0	37	20	17
3	Kopp 97 5	30	15	10	1	4	0	1	0	0	35	29	6
4	Villiers Franco Port 5	23	14	7	2	5	0	0	0	0	37	28	9
5	Vincennois Sp 5	23	15	7	2	6	0	0	0	0	33	27	6
6	Villiers Es 5	18	15	6	1	8	0	1	1	0	36	35	1
7	Val De Fontenay As 5	15	15	5	1	9	0	1	1	0	28	38	-10
8	Menuiblan As 5	6	14	2	0	12	0	0	0	0	10	44	-34
9	Nueve Uno 5	3	14	1	1	12	0	1	1	0	25	62	-37
10	Arcueil Com 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Paris France Footbal 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Paris Lisbonne C 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Partenaires A.C. 6	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D1 (94) / Phase Unique		Poule Unique										567	
Classement officiel au 09/05/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Boissy F.C. 11	50	20	17	0	3	0	1	1	0	53	22	31
2	St Maur Vga 11	40	20	12	4	4	0	0	0	0	53	27	26
3	Bry F.C. 12	39	20	12	3	5	0	0	0	0	49	22	27
4	Fontenay Us 11	29	20	8	5	7	0	0	0	0	43	39	4
5	Rungis U.S. 12	29	20	9	2	9	0	0	0	0	42	48	-6
6	Nogent Fc 11	27	20	8	3	9	0	0	0	0	30	40	-10
7	Camillienne Sp 11	27	20	9	3	7	1	1	0	0	43	53	-10
8	Le Perreux Fr 12	25	20	7	4	9	0	0	0	0	47	45	2
9	Veterans Bonneuil 11	24	20	7	3	10	0	0	0	0	31	37	-6
10	Arrighi As 11	23	20	7	3	9	1	0	0	0	31	45	-14
11	Kremlin Bicetre Csa 11	18	20	5	3	12	0	0	0	0	36	44	-8
12	Sucy F.C. 11	8	20	2	2	16	0	0	0	0	21	57	-36

Anciens D2 (94) / Phase Unique		Poule A										2	
Classement officiel au 09/05/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Gobelins F.C. 12	42	16	14	0	2	0	0	0	0	90	13	77
2	Ivry Foot Us 11	42	16	14	1	1	0	1	1	0	59	14	45
3	Ivry Desportiva Vima 11	39	16	13	0	3	0	0	0	0	51	19	32
4	Santeny SI 11	25	16	8	1	7	0	0	0	0	32	35	-3
5	Supremes Beliers 11	20	16	6	2	8	0	0	0	0	29	25	4
6	Villiers Es 11	20	16	6	2	8	0	0	0	0	28	40	-12
7	Joinville R.C. 11	14	16	4	2	10	0	0	0	0	16	54	-38
8	Ent.Vitry Ca-Ivry Ol 11	14	16	4	2	10	0	0	0	0	29	68	-39
9	Asomba 11	9	16	3	0	13	0	0	0	0	20	51	-31
10	St Mande Fc 11	9	16	3	0	13	0	0	0	0	17	52	-35

Anciens D2 (94) / Phase Unique	Poule B	3
---------------------------------------	----------------	----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Sporting Cp 11	40	16	13	1	2	0	0	0	0	41	17	24
2 Cachan Asc Co 11	38	16	11	2	3	0	0	0	0	39	14	25
3 Minhotos De Braga 11	25	16	7	4	5	0	0	0	0	31	21	10
4 Orly Ac 11	25	16	8	1	7	0	0	1	0	57	39	18
5 Villeneuve Ablon U.S 11	20	16	6	2	8	0	0	0	0	21	29	-8
6 Thiais F.C. 11	18	16	5	3	8	0	0	0	0	31	38	-7
7 Villejuif U.S. 12	18	16	6	1	9	0	1	1	0	29	45	-16
8 Port Aca Champigny 11	18	16	5	3	8	0	0	0	0	23	29	-6
9 Maccabi Creteil 11	16	16	4	4	8	0	0	0	0	32	48	-16
10 Vitry E.S. 12	8	16	2	3	10	1	0	0	0	25	49	-24

Anciens D3 (94) / Phase Unique	Poule A	4
---------------------------------------	----------------	----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Fresnes A.A.S. 12	33	15	10	3	2	0	0	0	0	55	20	35
2 Ultra Marine As 11	32	14	10	2	2	0	0	0	0	45	16	29
3 Asptt Villecresnes 11	27	14	8	3	3	0	0	0	0	33	26	7
4 Portugais Vitry Ua 11	26	14	9	2	3	0	3	0	0	42	24	18
5 Limeil Brevannes A.J 11	24	14	7	3	4	0	0	0	0	44	28	16
6 Alfortville Us 11	13	13	3	5	4	1	0	0	0	28	36	-8
7 Joinville R.C. 12	6	15	2	1	11	1	0	0	0	11	55	-44
8 Ivry Portugais Trav. 11	4	13	2	2	7	2	2	1	0	20	43	-23
9 Defense Nle Paris Cs 11	4	14	1	1	12	0	0	0	0	15	45	-30
10 Apsap 94 E. Roux 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D3 (94) / Phase Unique	Poule B	5
---------------------------------------	----------------	----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Vincennes Co 11	40	16	13	1	2	0	0	0	0	69	13	56
2 Choisy Le Roi As 11	38	16	12	3	0	1	0	0	0	48	19	29
3 Maisons Alfort Fc 11	38	16	12	2	2	0	0	0	0	66	18	48
4 Le Perreux Fr 13	26	16	8	2	6	0	0	0	0	36	32	4
5 Paris Lisbonne C 11	21	16	6	3	7	0	0	0	0	33	42	-9
6 Ormesson U.S. 11	21	16	6	3	7	0	0	0	0	40	31	9
7 Villejuif E. Benfica 11	18	16	6	0	10	0	0	0	0	23	38	-15
8 Noiseau Ste S. 11	13	16	4	1	11	0	0	0	0	29	43	-14
9 Villeneuve St G. Por 11	12	16	4	0	12	0	0	0	0	20	70	-50
10 Apsap Mediballes 11	3	16	1	1	13	1	0	0	0	21	79	-58

Anciens D4 (94) / Phase Unique	Poule A	1196
---------------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Chevilly Larue Elan 11	32	12	10	2	0	0	0	0	0	42	11	31
2 Port. Aca Champigny 12	27	12	9	0	3	0	0	0	0	34	20	14
3 Maisons Alfort Fc 12	24	13	8	0	5	0	0	0	0	38	17	21
4 Cristolienne La 11	19	12	6	1	5	0	0	0	0	38	22	16
5 Tremblay Aj 11	13	12	4	1	7	0	0	0	0	30	41	-11
6 St Mandé Fc 12	12	12	3	3	6	0	0	0	0	18	22	-4
7 Marolles En Brie Us 11	12	13	3	3	7	0	0	0	0	21	37	-16
8 Vitry Ca 12	3	12	1	0	11	0	0	0	0	12	63	-51
9 Tropical A.C. 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D4 (94) / Phase Unique	Poule B	1197
---------------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Charenton Cap 11	37	13	12	1	0	0	0	0	0	65	13	52
2 Orly Ac 12	24	13	7	3	3	0	0	0	0	57	22	35
3 Villeneuve Antill 11	22	12	7	1	4	0	0	0	0	29	26	3
4 Ivry Foot Us 12	21	12	7	0	5	0	0	0	0	37	34	3
5 Cachan Asc Co 12	20	13	6	2	5	0	0	0	0	33	27	6
6 Gentilly Ac 11	8	12	3	0	8	1	0	0	0	29	56	-27
7 Mandres Perigny 12	7	13	2	1	10	0	0	0	0	25	63	-38
8 Ormesson U.S. 12	5	12	2	0	9	1	0	0	0	19	53	-34
9 Lusitanos Us 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U19 D1 (94) / Phase Unique	Poule Unique	33
-----------------------------------	---------------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Fontenay Us 1	41	16	13	2	1	0	0	0	0	39	11	28
2 Lusitanos Us 1	37	16	12	1	3	0	0	0	0	31	17	14
3 Gobelins F.C. 2	26	16	7	5	4	0	0	0	0	38	26	12
4 Maisons Alfort Fc 1	25	16	7	4	5	0	0	0	0	38	22	16
5 Rungis U.S. 1	22	16	6	4	6	0	0	0	0	28	21	7
6 Bonneuil Csm 1	22	16	7	1	8	0	0	0	0	30	37	-7
7 Vincennes Co 1	21	16	6	3	7	0	0	0	0	30	37	-7
8 Ivry Foot Us 2	20	16	5	5	6	0	0	0	0	21	25	-4
9 Champigny Fc 1	10	16	2	4	10	0	0	0	0	21	43	-22
10 Vitry E.S. 1	1	16	0	1	15	0	0	0	0	13	50	-37

U19 D2 (94) / Phase Unique	Poule B	1198
-----------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Villiers Es 1	43	16	14	1	1	0	0	0	0	75	13	62
2 Villeneuve Ablon U.S 1	35	16	11	2	3	0	0	0	0	47	24	23
3 St Mandé Fc 1	30	16	9	3	4	0	0	0	0	33	23	10
4 Cachan Asc Co 1	27	16	9	2	3	2	0	0	0	39	33	6
5 Creteil Lusitanos Us 3	23	16	8	0	7	1	0	0	0	33	41	-8
6 P.U.C. 2	23	16	7	2	7	0	0	0	0	41	39	2
7 Fresnes A.A.S. 1	22	16	7	2	7	0	1	2	0	44	33	11
8 Hay Les Roses Ca 1	8	16	2	2	12	0	0	0	0	21	53	-32
9 Maisons Alfort Fc 2	7	16	2	1	13	0	0	1	0	31	61	-30
10 Alfortville Us 2	5	16	2	1	12	1	1	1	0	19	64	-45

U19 D2 (94) / Phase Unique	Poule A	1309
-----------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Limeil Brevannes A.J 1	42	16	13	3	0	0	0	0	0	44	17	27
2 Sucy F.C. 1	32	15	10	2	3	0	0	0	0	43	16	27
3 Maccabi Paris Uja 2	30	16	9	3	4	0	0	0	0	41	26	15
4 Le Perreux Fr 1	23	16	7	2	7	0	0	0	0	33	28	5
5 Thiais F.C. 1	21	16	6	3	7	0	0	0	0	25	38	-13
6 Villejuif U.S. 2	20	15	6	2	7	0	0	0	0	27	32	-5
7 Vincennes Co 2	19	16	6	1	9	0	0	0	0	46	53	-7
8 Champigny Fc 2	17	16	5	2	9	0	0	0	0	27	37	-10
9 Lusitanos St Maur 2	17	16	6	0	9	1	0	0	0	36	43	-7
10 Nogent Fc 1	6	16	2	0	14	0	0	0	0	18	50	-32

U19 D3 (94) / Phase Unique	Poule A	23
-----------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Ormesson U.S. 1	29	13	9	2	2	0	0	0	0	34	16	18
2 Gentilly Ac 1	29	12	9	2	1	0	0	0	0	65	21	44
3 Bry F.C. 1	20	13	6	2	5	0	0	0	0	30	39	-9
4 Jeunes Stade Ent.S. 1	15	13	4	3	6	0	0	0	0	24	39	-15
5 Chantiers Paris Ua 1	13	12	4	2	6	0	1	1	0	29	20	9
6 Asptt Villecresnes 1	12	12	3	3	6	0	0	0	0	25	37	-12
7 Val De Fontenay As 1	12	12	4	2	4	2	0	0	0	37	35	2
8 Vitry E.S. 2	7	13	1	4	8	0	0	0	0	23	60	-37
9 Ent. Sant-Perigny 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Villeneuve Ablon U.S 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U19 D3 (94) / Phase Unique	Poule B	24
-----------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Joinville R.C. 2	20	9	6	2	1	0	0	0	0	52	13	39
2 Kremlin Bicetre Csa 1	19	8	6	1	1	0	0	0	0	48	8	40
3 Charenton Cap 1	17	8	5	2	1	0	0	0	0	26	15	11
4 Ultra Marine As 1	12	9	3	3	3	0	0	0	0	20	18	2
5 O. Paris Espoir 1	6	9	2	0	7	0	0	0	0	10	38	-28
6 Olymp. Club Ivry 1	0	9	0	0	9	0	0	0	0	6	70	-64
7 Viking Club Paris 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
St Maur Vga 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U19 D3 (94) / Phase Unique	Poule C	1316
-----------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Rungis U.S. 2	37	14	12	1	1	0	0	0	0	79	17	62
2 Camillienne Sp 1	27	13	8	4	0	1	0	0	0	62	15	47
3 Villiers Es 2	26	12	8	2	2	0	0	0	0	29	10	19
4 Caudacienne Es 1	17	12	5	2	5	0	0	0	0	41	27	14
5 Creteil Uf 1	13	12	4	1	7	0	0	0	0	36	44	-8
6 Chevilly Larue Elan 1	9	12	3	1	7	1	0	0	0	19	67	-48
7 Le Perreux Fr 2	8	13	3	1	7	2	0	0	0	26	72	-46
8 Jeunes Stade Ent.S. 2	-2	12	0	0	0	12	0	0	0	0	10	-10

U17 D1 (94) / Phase Unique	Poule Unique	19
-----------------------------------	---------------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Uja Maccabi Paris 1	44	16	14	2	0	0	0	0	0	72	14	58
2 Fontenay Us 1	38	16	11	5	0	0	0	0	0	82	14	68
3 Champigny Fc 1	35	16	11	2	3	0	0	0	0	36	14	22
4 Joinville R.C. 2	22	16	7	1	8	0	0	0	0	33	55	-22
5 Lusitanos St Maur 1	21	16	6	3	7	0	0	0	0	27	30	-3
6 Cff Paris 2	20	15	6	2	7	0	0	0	0	38	41	-3
7 Choisy Le Roi As 1	20	16	6	2	8	0	0	0	0	47	33	14
8 Vitry Ca 1	20	15	6	2	7	0	0	0	0	25	26	-1
9 Camillienne Sp 1	6	16	2	0	14	0	0	0	0	21	82	-61
10 Vitry E.S. 1	1	16	0	1	15	0	0	0	0	10	82	-72

U17 D2 (94) / Phase Unique	Poule B	1291
-----------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Bonneuil Csm 1	37	15	12	1	2	0	0	0	0	53	24	29
2 Gobelins F.C. 3	32	14	9	5	0	0	0	0	0	37	16	21
3 Creteil Lusitanos Us 3	26	14	7	5	2	0	0	0	0	21	11	10
4 P.U.C. 2	20	14	6	2	6	0	0	0	0	36	27	9
5 Choisy Le Roi As 2	19	15	6	1	8	0	0	0	0	30	38	-8
6 Maisons Alfort Fc 2	15	14	4	3	7	0	0	0	0	23	35	-12
7 Alfortville Us 1	14	14	5	0	9	0	1	1	0	30	34	-4
8 Limeil Brevannes A.J 1	10	14	3	1	10	0	0	0	0	20	35	-15
9 St Mandé Fc 1	8	14	2	2	10	0	0	0	0	23	53	-30
10 Paris 10 Rc 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U17 D2 (94) / Phase Unique	Poule A	1310
-----------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Cachan Asc Co 1	37	16	11	4	1	0	0	0	0	71	24	47
2 Rungis U.S. 1	35	16	11	2	3	0	0	0	0	67	26	41
3 Hay Les Roses Ca 1	26	15	8	2	5	0	0	0	0	38	37	1
4 Charenton Cap 1	26	15	9	0	6	0	1	1	0	36	30	6
5 Vincennes Co 2	20	16	6	2	8	0	0	0	0	32	39	-7
6 O. Paris Espoir 1	20	16	6	2	8	0	0	0	0	25	27	-2
7 Ivry Foot Us 2	20	15	6	2	7	0	0	0	0	31	34	-3
8 Villiers Es 1	19	16	6	2	8	0	1	1	0	28	34	-6
9 Fontenay Us 2	17	15	5	2	8	0	0	0	0	39	39	0
10 Lusitanos St Maur 2	-1	16	0	0	15	1	0	0	0	16	93	-77

U17 D3 (94) / Phase Unique	Poule A	25
-----------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Le Perreux Fr 1	39	13	13	0	0	0	0	0	0	81	8	73
2 St Maur Vga 2	33	14	11	0	3	0	0	0	0	81	18	63
3 Rungis U.S. 2	25	14	8	1	5	0	0	0	0	49	34	15
4 Fresnes A.A.S. 1	24	14	8	2	3	1	1	1	0	49	38	11
5 Vitry Ca 2	16	14	5	2	7	0	1	1	0	44	38	6
6 Arcueil Com 1	15	14	5	1	7	1	0	0	0	43	50	-7
7 Alfortville Us 2	10	14	3	1	10	0	0	0	0	25	82	-57
8 Boissy F.C. 1	8	14	3	1	8	2	0	0	0	29	41	-12
9 Olymp. Club Ivry 1	6	13	2	0	11	0	0	0	0	19	111	-92
10 Asomba 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U17 D3 (94) / Phase Unique	Poule B	26
-----------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Sucy F.C. 1	32	12	10	2	0	0	0	0	0	50	7	43
2 Ent.Je.Stade-Ult.Mar 1	26	11	8	2	1	0	0	0	0	33	19	14
3 Kremlin Bicetre Csa 1	23	12	7	2	3	0	0	0	0	41	13	28
4 Nogent Fc 1	19	12	5	4	3	0	0	0	0	24	18	6
5 Villejuif U.S. 2	14	12	4	2	6	0	0	0	0	22	26	-4
6 Val De Fontenay As 1	11	12	3	2	7	0	0	0	0	18	27	-9
7 Gentilly Ac 1	11	13	3	2	8	0	0	0	0	16	39	-23
8 Vitry E.S. 2	3	14	1	0	13	0	0	0	0	14	69	-55
9 Ultra Marine As 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Camillienne Sp 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U17 D3 (94) / Phase Unique	Poule C	1292
-----------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Gobelins F.C. 4	30	13	10	1	2	0	1	1	0	52	15	37
2 Ormesson U.S. 1	24	12	7	3	2	0	0	0	0	37	18	19
3 Villeneuve Ablon U.S 1	24	12	7	3	2	0	0	0	0	36	22	14
4 Thiais F.C. 1	21	13	6	3	4	0	0	0	0	49	49	0
5 Chevilly Larue Elan 1	15	12	4	3	5	0	0	0	0	32	27	5
6 Cachan Asc Co 2	13	13	4	1	8	0	0	0	0	24	42	-18
7 Ivry Foot Us 3	11	12	4	0	7	1	0	0	0	30	46	-16
8 Asptt Villecresnes 1	2	13	1	0	11	1	0	0	0	26	67	-41
9 Viking Club Paris 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ent. Sant. Mandres 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U17 D4 (94) / Phase Unique	Poule A	27
-----------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Champigny Fc 2	18	8	6	0	2	0	0	0	0	31	12	19
2 Villiers Es 2	15	7	5	0	2	0	0	0	0	29	17	12
3 Maccabi Paris Uja 2	12	6	4	0	2	0	0	0	0	23	10	13
4 Ecole Plesseenne De 1	6	6	2	0	4	0	0	0	0	15	16	-1
5 Vill. St Georges Fc 1	-1	7	0	0	7	0	1	1	0	10	53	-43
6 Villeneuve Ablon U.S 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hay Les Roses Ca 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bonneuil S/Marne Csm 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U17 D4 (94) / Phase Unique	Poule B	28
-----------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Orly Avs 1	24	8	8	0	0	0	0	0	0	56	5	51
2 Creteil Lusitanos Us 4	18	9	6	0	3	0	0	0	0	34	23	11
3 Charenton Cap 2	15	8	5	0	3	0	0	0	0	38	26	12
4 St Maur Vga 3	9	8	3	0	5	0	0	0	0	32	49	-17
5 Chantiers Paris Ua 1	6	9	2	0	7	0	0	0	0	31	40	-9
6 Nogent Fc 2	1	8	1	0	5	2	0	0	0	5	53	-48
7 Bry F.C. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Perreux Fr 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U15 D1 (94) / Phase Unique	Poule Unique	21
-----------------------------------	---------------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Lusitanos Us 1	44	16	14	2	0	0	0	0	0	55	12	43
2 Gobelins F.C. 2	41	16	13	2	1	0	0	0	0	93	14	79
3 St Maur Vga 1	30	16	9	3	4	0	0	0	0	53	33	20
4 Bonneuil Csm 1	27	16	8	3	5	0	0	0	0	52	25	27
5 Villejuif U.S. 2	19	16	5	4	7	0	0	0	0	29	20	9
6 Rungis U.S. 1	19	16	6	1	9	0	0	0	0	28	43	-15
7 Paris Fc 3	17	16	5	3	8	0	1	1	0	23	35	-12
8 Cff Paris 3	14	16	4	2	10	0	0	2	0	21	41	-20
9 Joinville R.C. 3	11	16	4	0	12	0	1	1	0	25	53	-28
10 Uja Maccabi Paris 1	3	16	1	0	15	0	0	0	0	8	116	-108

U15 D2 (94) / Phase Unique	Poule B	1306
-----------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Villiers Es 1	35	16	11	2	3	0	0	0	0	47	27	20
2 Le Perreux Fr 1	35	16	11	2	3	0	0	0	0	40	19	21
3 Choisy Le Roi As 2	34	16	10	4	2	0	0	0	0	49	23	26
4 Vitry Ca 1	31	16	9	4	3	0	0	0	0	51	24	27
5 Hay Les Roses Ca 1	26	16	8	2	6	0	0	0	0	35	26	9
6 Gobelins F.C. 3	24	16	6	6	4	0	0	0	0	45	23	22
7 Val De Fontenay As 1	16	16	5	1	10	0	0	0	0	35	54	-19
8 Charenton Cap 1	14	16	4	2	10	0	0	0	0	26	43	-17
9 Boissy F.C. 1	8	16	2	2	12	0	0	0	0	13	59	-46
10 Limeil Brevannes A.J 1	3	16	0	3	13	0	0	0	0	12	55	-43

U15 D2 (94) / Phase Unique	Poule A	1311
-----------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Fontenay Us 1	52	18	17	1	0	0	0	0	0	83	12	71
2 Camillienne Sp 1	41	18	13	2	3	0	0	0	0	72	30	42
3 Fresnes A.A.S. 1	35	18	11	2	5	0	0	0	0	62	24	38
4 Vincennes Co 2	35	19	11	2	6	0	0	0	0	57	32	25
5 Cachan Asc Co 1	26	19	8	2	9	0	0	0	0	34	49	-15
6 Ivry Foot Us 2	24	18	6	6	6	0	0	0	0	40	46	-6
7 Arcueil Com 1	20	18	6	2	10	0	0	0	0	43	57	-14
8 Creteil Lusitanos Us 3	20	18	5	5	8	0	0	0	0	30	48	-18
9 Valenton F.A. 1	18	18	4	3	11	0	0	0	0	41	59	-18
10 Paris 10 Rc 1	10	18	2	4	12	0	0	0	0	31	78	-47
11 Champigny Fc 2	3	18	1	1	16	0	1	1	0	28	86	-58

U15 D3 (94) / Phase Unique	Poule A	30
-----------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Orly Avs 1	39	14	13	0	1	0	0	0	0	68	6	62
2 Fontenay Us 2	31	15	10	1	4	0	0	0	0	48	21	27
3 Vincennes Co 3	26	14	8	2	4	0	0	0	0	54	21	33
4 Ormesson U.S. 1	25	14	7	4	3	0	0	0	0	25	20	5
5 Creteil Lusitanos Us 4	24	14	8	0	6	0	0	0	0	34	24	10
6 Maisons Alfort Fc 2	16	14	5	1	8	0	0	0	0	23	32	-9
7 Thiais F.C. 1	12	14	3	3	8	0	0	0	0	21	50	-29
8 O. Paris Espoir 1	9	14	3	0	11	0	0	0	0	22	58	-36
9 Ecole Plesseenne De 1	4	15	1	1	13	0	0	0	0	19	82	-63

U15 D3 (94) / Phase Unique	Poule B	31
-----------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Vitry E.S. 1	34	14	11	1	2	0	0	0	0	60	16	44
2 Villeneuve Ablon U.S 1	29	14	9	2	3	0	0	0	0	52	20	32
3 Nogent Fc 1	29	14	9	2	3	0	0	0	0	64	22	42
4 P.U.C. 2	24	14	7	3	4	0	0	0	0	65	37	28
5 Gentilly Ac 1	23	14	7	2	5	0	0	0	0	31	28	3
6 Chantiers Paris Ua 1	16	14	5	1	8	0	0	0	0	29	34	-5
7 Sucy F.C. 1	15	15	4	3	8	0	0	0	0	33	52	-19
8 Lusitanos St Maur 2	8	15	2	2	11	0	0	0	0	21	80	-59
9 Alfortville Us 2	5	14	1	2	11	0	0	0	0	16	82	-66

U15 D3 (94) / Phase Unique	Poule C	1307
-----------------------------------	----------------	-------------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Villejuif U.S. 3	36	16	12	1	3	0	1	1	0	53	20	33
2 St Mandé Fc 1	35	16	11	2	3	0	0	0	0	53	28	25
3 Villiers Es 2	32	15	10	2	3	0	0	0	0	48	29	19
4 Vitry Ca 2	26	16	8	2	6	0	0	0	0	35	32	3
5 Le Perreux Fr 2	25	16	8	1	7	0	0	0	0	39	36	3
6 Kremlin Bicêtre Csa 1	24	16	7	3	6	0	0	0	0	37	25	12
7 Gobelins F.C. 4	23	16	7	2	7	0	0	0	0	55	47	8
8 Hay Les Roses Ca 2	10	16	3	2	10	1	0	0	0	22	55	-33
9 Camillienne Sp 2	10	15	3	1	11	0	0	0	0	25	39	-14
10 Charenton Cap 2	5	16	2	0	14	0	1	1	0	19	74	-55

U15 D4 (94) / Phase Unique	Poule A	40
-----------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 St Maur Vga 2	42	16	14	0	2	0	0	0	0	98	13	85
2 Fresnes A.A.S. 2	39	16	13	0	3	0	0	0	0	108	29	79
3 Jeunes Stade Ent.S. 1	39	16	13	0	3	0	0	0	0	128	37	91
4 Fontenay Us 3	28	16	9	1	6	0	0	0	0	62	29	33
5 Villeneuve Ablon U.S 2	27	16	9	0	7	0	0	0	0	53	48	5
6 Gobelins F.C. 5	23	16	7	2	7	0	0	0	0	42	50	-8
7 Boissy F.C. 2	12	16	4	2	8	2	0	0	0	28	81	-53
8 Alfortville Us 3	7	16	2	1	13	0	0	0	0	35	111	-76
9 Charenton Cap 3	7	16	3	1	10	2	1	0	0	26	118	-92
10 Vill. St Georges Fc 1	-2	16	1	1	12	2	4	4	0	23	91	-68

U15 D4 (94) / Phase Unique	Poule B	41
-----------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Asppt Villecresnes 1	32	12	10	2	0	0	0	0	0	75	8	67
2 Ivry Foot Us 3	28	13	9	1	3	0	0	0	0	57	16	41
3 P.U.C. 3	23	13	8	0	4	1	0	0	0	89	25	64
4 Port Aca Champigny 1	23	12	8	0	3	1	0	0	0	67	32	35
5 Joinville R.C. 4	18	13	6	0	7	0	0	0	0	48	53	-5
6 Paris 10 Rc 2	16	12	5	1	6	0	0	0	0	62	46	16
7 Vitry Ca 3	6	13	2	0	11	0	0	0	0	15	97	-82
8 Le Perreux Fr 3	-2	12	0	0	10	2	0	0	0	7	143	-136
9 Villeneuve Chemino 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lusitanos St Maur 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U15 D4 (94) / Phase Unique	Poule C	42
-----------------------------------	----------------	-----------

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Chennevières Scc 1	35	16	12	0	4	0	1	1	0	107	24	83
2 Vincennes Co 4	34	16	11	1	4	0	0	0	0	65	25	40
3 Vitry E.S. 2	31	16	10	1	5	0	0	0	0	49	27	22
4 Chevilly Larue Elan 1	30	16	10	0	6	0	0	0	0	65	47	18
5 Creteil Uf 1	29	16	10	0	6	0	1	1	0	57	22	35
6 Maisons Alfort Fc 3	25	16	8	2	6	0	1	1	0	50	36	14
7 Val De Fontenay As 2	18	16	6	0	10	0	0	0	0	46	56	-10
8 Maccabi Paris Uja 2	18	16	6	0	10	0	0	0	0	34	90	-56
9 Rungis U.S. 2	6	16	2	0	14	0	0	0	0	18	86	-68
10 St Mandé Fc 2	5	16	2	0	13	1	0	0	0	15	99	-84

U15 D5 (94) / Phase Unique **Poule A** **43**

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Sucy F.C. 2	37	15	12	1	2	0	0	0	0	52	13	39
2 Bry F.C. 1	34	14	11	1	2	0	0	0	0	64	22	42
3 St Maur Vga 3	26	14	8	2	4	0	0	0	0	51	27	24
4 Orly Avs 2	23	14	7	2	5	0	0	0	0	42	27	15
5 Villiers Es 3	22	14	6	4	4	0	0	0	0	35	27	8
6 Limeil Brevannes A.J 2	15	14	4	3	7	0	0	0	0	22	48	-26
7 Creteil Lusitanos Us 6	11	15	3	2	10	0	0	0	0	25	48	-23
8 Kremlin Bicetre Csa 2	9	14	3	1	9	1	0	0	0	26	71	-45
9 Chantiers Paris Ua 2	4	14	1	2	10	1	0	0	0	22	56	-34
10 Asomba 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U15 D5 (94) / Phase Unique **Poule B** **44**

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Choisy Le Roi As 3	36	13	12	0	1	0	0	0	0	74	13	61
2 Ormesson U.S. 2	26	12	8	2	2	0	0	0	0	51	18	33
3 Creteil Lusitanos Us 5	24	12	8	0	4	0	0	0	0	62	18	44
4 Nogent Fc 2	22	12	7	1	4	0	0	0	0	56	28	28
5 Maisons Alfort Fc 4	15	13	5	1	7	0	1	1	0	15	33	-18
6 Villeneuve Ablon U.S 3	14	13	4	2	7	0	0	0	0	23	62	-39
7 Minis & Maxis 1	4	13	1	1	11	0	0	0	0	16	91	-75
8 Chevilly Larue Elan 2	3	12	1	1	10	0	1	1	0	14	48	-34
9 Viking Club Paris 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arcueil Com 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U15 D5 (94) / Phase Unique **Poule C** **45**

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Olymp. Club Ivry 1	41	16	13	2	1	0	0	0	0	70	23	47
2 Bonneuil Csm 2	34	16	11	1	4	0	0	0	0	69	31	38
3 Caudacienne Es 1	31	16	10	1	5	0	0	0	0	60	32	28
4 Ent.Je.Stade-Ultra M 2	31	16	10	1	5	0	0	0	0	78	34	44
5 Valenton F.A. 2	28	16	9	1	6	0	0	0	0	58	37	21
6 Cachan Asc Co 2	27	16	9	0	7	0	0	0	0	46	50	-4
7 Thiais F.C. 2	14	16	5	0	11	0	1	1	0	23	44	-21
8 Ent. Sant. Mandres 1	13	16	4	1	11	0	0	0	0	18	42	-24
9 Vitry E.S. 3	12	16	4	0	12	0	0	0	0	31	77	-46
10 Chennevieres Scs 2	-2	16	0	1	13	2	1	1	0	8	95	-87

Futsal D1 (94) / Phase 1 **Poule U** **1312**

Classement officiel au 09/05/2019	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Creteil Futsal Us 2	47	19	15	3	1	0	1	1	0	111	42	69
2 Futsal Sucy Club 1	44	19	14	2	3	0	0	0	0	110	54	56
3 Champigny Cf 2	34	18	10	4	4	0	0	0	0	74	51	23
4 B2m Futsal 3	32	20	10	2	8	0	0	0	0	80	79	1
5 Cal 94 Futsal 1	31	19	10	1	8	0	0	0	0	101	92	9
6 Viking Club Paris 1	29	19	9	3	6	1	0	0	0	93	78	15
7 Citoyen Du Monde 1	21	19	6	3	10	0	0	0	0	64	56	8
8 Vitry Ca 2	19	19	5	4	10	0	0	0	0	82	125	-43
9 Rungis Futsal 2	17	18	6	1	11	0	2	2	0	51	67	-16
10 Maisons Alfort Fc 2	15	19	5	1	12	1	0	0	0	63	83	-20
11 Boissy U.J. 1	2	19	2	0	16	1	3	3	0	52	154	-102
12 Choisy Le Roi As 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D2 (94) / Phase 1		Poule A											1313
Classement officiel au 09/05/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vsg Futsal 1	36	12	12	0	0	0	0	0	0	110	47	63
2	Creteil Palais Futsa 2	22	11	7	1	3	0	0	0	0	52	31	21
3	Vitry Asc 2	13	11	5	1	4	1	2	1	0	43	66	-23
4	Villeneuve Ablon U.S 1	12	12	4	2	5	1	1	1	0	57	55	2
5	Kb Futsal 3	7	11	3	0	7	1	2	2	1	32	54	-22
6	C Noues 1	7	12	5	0	5	2	6	4	0	47	50	-3
7	Nogent Us 94 2	-4	11	0	2	7	2	4	4	0	38	71	-33
8	Paris Ctre Formation 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Saint Maurice Aj 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D2 (94) / Phase 1		Poule B											1314
Classement officiel au 09/05/2019		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villejuif City Futsa 2	33	13	11	0	2	0	0	0	0	92	47	45
2	Vitry Asc 1	26	13	9	0	4	0	1	1	0	81	39	42
3	Kb Futsal 4	17	13	6	2	5	0	3	2	0	71	65	6
4	Boissy U.J. 2	14	14	5	1	7	1	1	1	0	53	68	-15
5	Vitry Portugais Ua 1	13	13	5	0	8	0	2	0	0	70	85	-15
6	Chevilly Larue Elan 1	12	13	4	0	9	0	0	0	0	68	78	-10
7	C Noues 2	9	14	5	1	6	2	6	2	1	46	76	-30
8	Chantiers Paris Ua 1	2	13	1	1	9	2	0	0	0	56	100	-44
9	A. Urban 13 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0